

2008/410 - Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon au sein de l'Université Jean Moulin - Faculté de Droit (Direction des Assemblées)

Rapporteur : M. COLLOMB Gérard

Les statuts de l'institut – Faculté de droit prévoient – Article 5 – que le Conseil de la Faculté comprend 40 membres dont 6 représentants des Collectivité Territoriales et des activités économiques. La Ville de Lyon dispose d'un siège.

Je vous propose la candidature de **Jean François Arrue.**

Y a-t-il d'autres candidatures ?

M. Jean-François Arrue est désigné.

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon ne prend pas part au vote.)

(Adopté.)